

3 juin 2008

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

HF COMPANY

(Euronext Paris)

Par courrier du 3 juin 2008, M. Eric Tabone a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 mai 2008, le seuil de 10% des droits de vote de la société HF COMPANY et détenir 240 212 actions HF COMPANY représentant 480 284 droits de vote, soit 6,40% du capital et 10,25% des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuil résulte de la modification du nombre de droits de vote de la société HF COMPANY.

(1) Sur la base d'un capital composé de 3 755 000 actions représentant 4 685 988 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.